

Image not found or type unknown



Païement d'une assurance non signée

Par **ssebastienb**, le **04/11/2009** à **16:21**

Bonjour,
Dois-je continuer de payer une assurance responsabilité civile que je n'ai jamais signé ? J'ai seulement donné mon accord verbal, mais après mûre réflexion, cela ne m'intéressait pas.
L'assurance refuse avant la date anniversaire du contrat.
Merci pour votre aide